

**Rencontre des Présidents UDAF et d'URAF**  
**Samedi 16 avril 2011 – DINAN**

**INTRODUCTION AU THEME SUR LA DEPENDANCE**  
**Par François FONDARD**  
**Président de l'UNAF**

Nous avons choisi comme thème de cette rencontre : « **réforme de la dépendance, quels enjeux ? Quelle place pour les familles ?** »

Comme les autres pays de l'Union Européenne, la France est en effet confrontée au vieillissement rapide de sa population. Il est dû, notamment, à l'allongement de la durée de vie. On évalue à 24 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB, le montant des dépenses publiques consacrées à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. Malgré ces aides publiques, le coût de la dépendance peut s'avérer important pour la personne âgée et ses proches.

**Les familles sont les premières concernées par cette question.** Elles y consacrent plus de 7 milliards d'euros. Elles sont largement sollicitées lorsque la personne âgée dépendante reste à domicile. Plus de 4 millions d'aidants familiaux interviennent régulièrement et à titre non professionnel.

Plus largement, ce débat pose la question du **regard que notre société pose sur le vieillissement et la place accordée aux personnes âgées.**

Le Gouvernement a annoncé que la réforme de la dépendance serait l'un des grands chantiers de cette année, qui suit la réforme des retraites. Des décisions législatives devraient être prises dès cet automne. Comme je l'ai indiqué en ouverture, pour contribuer efficacement au débat national, l'UNAF est présente dans les 4 groupes mis en place par la Ministre Mme BACHELOT. Nous participons également aux travaux conduits au Conseil Economique, Social et Environnemental, au HCAM, et enfin, au sein du Haut Conseil de la Famille qui va prochainement en débattre. **Nous sommes donc largement présents au niveau national.**

Le Conseil d'Administration de l'UNAF a travaillé sur ce sujet durant plusieurs séances, et abouti à la rédaction d'un document de propositions, dont je souhaite qu'il soit enrichi des réflexions des UDAF et des URAF, qui sont appelées à participer aux débats interdépartementaux et interrégionaux organisés par le Ministère.

**Nos propositions s'articulent autour des 5 points principaux suivants :**

**1°) - La priorité doit être accordée au maintien à domicile,** a fortiori au moment où ce secteur rencontre de graves difficultés auxquelles doivent être apportées rapidement des réponses.

**2°) - Nous jugeons nécessaire de réduire les restes à charge pesant sur les personnes âgées et leur famille.**

Ces sujets sont complexes et impliquent directement les départements. Pour cela, nous émettons plusieurs propositions, et nous voudrions d'ailleurs en discuter avec vous, M. LEBRETON. Je vous rappelle que nous souhaitons :

- que l'on revoie le champ d'application de l'obligation alimentaire,
- que l'on réduise le reste à charge en établissement,
- et que l'on aménage la récupération sur succession.

**3°) - Il est impératif de développer l'accompagnement et le soutien des aidants familiaux.**

Nos interlocuteurs attendent de nous, en qualité de représentants des familles, des propositions détaillées sur ce point. Nous en avons, tant sur la reconnaissance, les congés, l'état de santé de l'aidant, le droit au répit, l'accompagnement et l'accès à l'information.

**4°) – l'UNAF est favorable à une large prise en charge publique et universelle, financée au moyen de ressources supplémentaires**

Nous connaissons l'état des finances de notre pays. Nous savons qu'être un interlocuteur responsable, signifie de savoir trouver des moyens de financer les politiques souhaitées. Nous avons avancé diverses propositions en ce sens. Mais, répétons-le : la prise en charge de la dépendance doit relever de la solidarité nationale ! L'UNAF se prononce donc fortement pour une prise en charge publique et universelle de la dépendance.

**5°) – Les familles doivent être représentées dans les instances de pilotage.**

Sur un sujet aussi important, les familles doivent être représentées dans les instances nationales et locales de pilotage de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. **Nous demandons à être présents au sein de la CNSA qui a vocation à voir son rôle renforcé.**

\*\*\*\*

\*\*

Pour alimenter notre réflexion, nous avons souhaité élargir le débat en faisant intervenir le point de vue :

- d'un spécialiste de la vieillesse et de la personne âgée au sein de notre société, M. Serge GUERIN, sociologue, auteur de nombreux ouvrages portant sur la vieillesse, qui collabore très régulièrement avec l'UNAF ;
- et du Président de l'Assemblée des Départements de France, M. Claudie LEBRETON, compte tenu du rôle important exercé par les conseils généraux dans ce domaine.